



LAFFORT

l'œnologie par nature

EMBALLAGES

Contact alimentaire & Environnement

Au vue des certificats transmis par nos fournisseurs, nous pouvons certifier que tous les produits que nous commercialisons sont conditionnés dans des emballages aptes au contact alimentaire et qui ne sont pas issus de la nanotechnologie.

Ces emballages sont conformes à la réglementation suivante et ses amendements :

Contact alimentaire

- Au règlement CE 1935/2004 et décret 2007-766 du 10 mai 2007 concernant l'aptitude au contact alimentaire et ses bonnes pratiques de fabrication reprises dans le règlement CE 2023/2006.
- Au règlement UE 10/2011 concernant les matériaux en plastique, dont par exemple les phtalates, visant à établir les règles spécifiques devant s'appliquer aux matériaux et objets en matière plastique aux fins d'une utilisation sûre selon les différentes dates de mise en application de ce dit règlement.
- A la loi n°2012-1442 du 24 décembre 2012 visant à la suspension de la fabrication, de l'importation, de l'exportation et de la mise sur le marché de tout conditionnement à vocation alimentaire contenant du bisphénol A. Nos fabricants ont déclaré ne pas introduire de BisPhénol A dans les formulations des produits d'emballage.

Conformité environnementale

- A la Directive 94/62/CE modifiée relative aux exigences liées à l'environnement dans la conception, la fabrication et les déchets des emballages et au Décret français n°2007-1467 relatif au livre V de la partie réglementaire du code de l'environnement et modifiant certaines autres dispositions de ce code.
- A la Directive 2008/98/CE qui établit un cadre juridique pour le traitement des déchets au sein de la Communauté et au Décret français n°2011-828 portant diverses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets.
-

Bordeaux le : 18/01/2018

Elixabet CAPOT
Coordinatrice Qualité



LAFFORT – CS 61 611 - 33072 BORDEAUX CEDEX - FRANCE
Tél. : +33 (0)5 56 86 53 04 - Fax : +33 (0)5 56 86 30 50

www.laffort.com



EC – 14/11/2016